

# PROCÈS-VERBAL

## DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE TOURAINE DU 28 janvier 2025

Séance du 28 janvier de l'an deux mille vingt-cinq,

Le Comité syndical du Pays Loire Touraine légalement convoqué s'est réuni, à la salle polyvalente de la commune de Pocé-sur-Cisse, sous la présidence de Monsieur Claude COURGEAU, Président, à 18 heures 00.

**Date de la convocation : 22 janvier 2025**

Délégués en exercice : 80

Délégués présents : 49

Votants : 49

**Présents** : M. Claude COURGEAU ; Mme Isabelle GAUDRON ; M. Lionel CHISSON ; Mme Corinne SIMONEAU ; Mme Martine ROBINET ; Mme Alexandra DUBEAU ; M. Jean-Christophe RAULT ; Mme Catherine GUILLOT-MARTIN ; M. Michel DESVAUX ; Mme Claudine BELLEFILLE ; Mme Karine PATIN ; M. Thierry CANTEIRO ; M. Lionel CHANTELOUP ; M. Bruno BONNIN ; Mme Annie BECHON ; M. Jean-Jacques DE SMET ; M. Jean-François BERNARD ; M. Louis d'ASTORG ; Mme Michèle GASNIER ; Mme Hélène HARBONNIER ; Mme Anne BAYON DE NOYER ; M. Alban LI-WOUNG-KI ; Mme Chantal AVENET ; M. Fernand GARCIA ; Mme Martine GERARD ; Mme Florence LEPRINCE ; M. Patrice POTTIER ; M. Emmanuel SAUVAGE DE BRANTES ; m ; Lucien SENECHAUD ; M. Gino GOMME ; M. Joël BESNARD ; M. Benoît POUTEAU ; M. Yves PINET ; Mme Chantal GONZALES-BOURGES ; M. Marc LEPRINCE ; M. Éric POUGETOUX ; M. Jean-Marie RENAUDEAU ; M. Jean-François CESSAC ; M. Alain BENARD ; M. Jacques LEMAIRE ; Mme Patricia GADIN ; Mme Laure LELANDAIS ; Mme Axelle TREHIN ; M. Gilles AUGEREAU ; Mme Claude GOURON ; Mme Nathalie MEME ; M. Gérard SERER ; M. Vincent MORETTE ; Mme Anne TRUET;

**Secrétaire de séance : M. Michel DESVAUX**

M.COURGEAU rappelle aux membres du comité qu'ils ont reçu avec la convocation le rapport d'activités 2024 du syndicat qui présente le bilan des missions menées par le Pays Loire Touraine de janvier à décembre 2024. Il n'y pas de remarques ou de demandes de précision formulées par les membres.

### **1/ Débat d'orientations budgétaires**

M.COURGEAU rappelle aux membres qu'ils ont été destinataires du rapport des orientations budgétaires 2025 avec la convocation. L'élaboration du rapport des orientations budgétaires est une étape de travail, avant l'approbation du compte financier unique et le vote du budget 2025 qui auront lieu lors du Comité syndical de mars.

Monsieur COURGEAU présente les principaux points du ROB. Le diaporama est joint en annexe.

Le ROB du Pays se présente en 4 chapitres :

- **CHAPITRE 1 : CONTEXTE GENERAL avec la présentation du syndicat et des missions du Pays**
- **CHAPITRE 2 : FONCTIONNEMENT du syndicat avec les instances, la composition de l'équipe technique, les locaux du Pays et la voiture de service**
- **CHAPITRE 3 : éléments sur la SITUATION FINANCIERE ACTUELLE DU PAYS**
- **CHAPITRE 4 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Concernant le chapitre 1**, les missions du syndicat, se répartissent selon 3 pôles thématiques :

**1/ Appui aux acteurs locaux** à travers notamment les politiques contractuelles gérées par le Pays : historiquement le Contrat Régional de Solidarité Territoriale avec la Région Centre Val de Loire. Les nouveaux contrats sont en préparation pour la période 2025-2030. Le Pays gère également le programme européen Leader avec la programmation 2023-2027 en cours et le Contrat de Chaleur Renouvelable porté avec le Pays Loire Nature grâce au soutien financier de l'ADEME. Ces politiques contractuelles ont vocation à financer les projets de développement du territoire et bénéficient, pour chaque dispositif, d'un agent dédié assurant l'accompagnement des porteurs de projet.

**2/ Connaissance et valorisation du patrimoine.** Cette politique se traduit par 2 missions :

- l'Inventaire du patrimoine qui permet de renforcer la connaissance sur nos patrimoines locaux, un nouveau projet d'inventaire sera conduit sur 2025-2027.
- Le Pays d'art et d'histoire, dont le label est en cours de renouvellement pour les 10 prochaines années, apporte aux 55 communes du territoire des outils et des actions pour valoriser nos patrimoines et sensibiliser les publics dès le plus jeune âge. Il contribue à la découverte touristique de notre territoire.

**3/ La coordination des acteurs de santé** via le Contrat Local de Santé : cette mission prendra fin cette année avec les dernières actions à mettre en œuvre grâce aux financements de l'ARS.

Enfin le syndicat peut également mener, de manière transversale, des études et des actions de formation/sensibilisation notamment en lien avec le Conseil de développement.

Concernant **le chapitre 2** et notamment le fonctionnement du syndicat, Monsieur COURGEAU rappelle que le syndicat est administré par 2 instances décisionnelles :

- le Bureau de Pays qui se réunit une fois par mois, avec des représentants des 4 EPCI, du département et de la Région
- le Comité syndical qui se réunit a minima 4 fois par an avec des représentants des 55 communes du territoire et des 4 EPCI, du département et de la Région.

Le syndicat s'appuie aussi sur un Conseil de développement, instance consultative présidée par Mme DEBAL MORCHE et rassemblant plus de 60 acteurs socio-économiques du territoire.

Pour assurer les missions du Pays, le syndicat emploie actuellement 7 agents (représentant 6,8 ETP) et 1 autre agent intervient pour le syndicat via un partenariat avec le Pays Loire Nature. Les agents sont là pour accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre et le suivi des projets du territoire. Il ne faut pas hésiter à les contacter.

**Concernant le chapitre 3** dédié à la situation actuelle financière du Pays, Monsieur COURGEAU apporte quelques éléments et précise que le compte financier unique 2024 sera présenté plus en détail en mars :

- au 31/12/2024, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement était de 92%. Le syndicat a perçu 102 % des recettes de fonctionnement, sans le report. Le report d'excédent de fonctionnement 2023 représente 154 389 €.
- 73% des dépenses de fonctionnement du Syndicat sont des dépenses de charges de personnel

- La 1ère analyse des dépenses et recettes de fonctionnement 2024 montre un résultat négatif sans l'excédent reporté (- 113 102,47 €). Le résultat apparaît particulièrement élevé car les recettes de fonctionnement 2024 ne comptabilisent pas l'avance de la participation des membres qui avait été demandée en fin d'année 2023.
- Le report de fonctionnement 2024 est estimé à 42 500 €.
- La 1ère analyse des dépenses et recettes d'investissement 2024 montre un résultat positif sans l'excédent reporté (+ 3 364,26 €).
- Le résultat de l'exercice 2024 s'élèverait à 69 578 €.

L'analyse des résultats d'exercice, depuis 2020, confirme qu'au fil des années la situation financière du syndicat se dégrade. Les résultats de l'exercice budgétaire 2023 sont faussés par l'avance des participations 2024 versée en fin d'année 2023 (sans cette avance le résultat 2023 serait de 108 836,50 €, donc en diminution). Depuis 2021, le résultat de fonctionnement sans l'excédent est négatif et vient ainsi diminuer l'excédent de fonctionnement reporté.

Concernant la cotisation annuelle : elle s'élevait à 1,60 € par habitant en 2024 (revalorisation votée au Comité Syndical du 14 novembre 2023). Afin de tenir compte des augmentations sur différentes dépenses de gestion courante, une augmentation de la cotisation de l'ordre de 2% est envisagée pour 2025 soit 3 centimes de plus.

**Concernant le chapitre 4**, les agents du Pays présentent les orientations pour 2025 :

- **CRST** : poursuite de l'évaluation du CRST 2018-2024 et finalisation du travail d'élaboration des 4 nouveaux contrats CRST en lien avec la Région et les 4 Communautés de communes. La signature des nouveaux contrats est envisagée sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025. L'accompagnement des porteurs de projet démarrera ensuite. Sur le dispositif A VOS ID, il est prévu la poursuite de l'animation, la gestion et l'accompagnement des porteurs de projet. Un diagnostic évaluatif des boucles cyclo touristiques existantes à l'échelle du Pays est également prévu et sera conduit en lien avec la Région et les EPCI.
- **CCRT** : sur le contrat de chaleur renouvelable territorial 2024-2028, il est prévu de poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets de la phase idée jusqu'à la mise en œuvre des travaux d'installation d'énergies renouvelables thermiques en partenariat avec l'ADAC/ADIL 37.
- **LEADER** : l'animation de la stratégie 2023-2027 du programme européen Leader va se poursuivre, ainsi que l'accompagnement des porteurs de projets pour permettre la programmation des premiers dossiers en 2025.
- **Inventaire** : le début de l'année (jusqu'à fin mars) sera consacré à la clôture de l'étude sur le patrimoine religieux (architecture et mobilier) et la publication des dossiers rédigés sur la base de données régionale. Une poursuite du partenariat avec la Région sera proposée lors du Comité syndical de mars pour la période 2025-2027. La nouvelle étude pourrait concerner le patrimoine public (architecture et mobilier).
- **PAH** : 2025 verra la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'animations et des actions éducatives. La nouvelle convention du Pays d'art et d'histoire sera signée et des actions spécifiques seront conduites en termes de communication pour célébrer le renouvellement (opération « Vous êtes en Pays d'art et d'histoire », réseaux des Ambassadeurs,...) et les 40 ans du label.
- **CLS** : le Contrat Local de Santé 2021-2026 prendra fin de manière anticipée en 2025. Les dernières actions engagées se poursuivront sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025, grâce aux financements de l'ARS obtenus en 2024.
- **Gestion comptable et financière** : avec le départ à la retraite de la secrétaire comptable, un recrutement de 4 mois est prévu pour assurer une période de tuilage avec la remplaçante. Les entretiens ont eu lieu en fin d'année 2024, Madame Christine SUCHER rejoindra l'équipe du Pays dès le 3 février 2025.

Le budget 2025 sera présenté en détail en mars, mais des premiers éléments peuvent déjà être apportés concernant les recettes de fonctionnement attendues pour 2025. C'est sur cette base que le syndicat établira ses dépenses 2025, sans tenir compte de l'excédent reporté comme validé en Bureau de Pays le 7 janvier.

- Pour la régie du PAH nous prévoyons une recette de l'ordre de 12 000 € en augmentation par rapport aux années précédentes.
- Le syndicat prévoit une réévaluation de la participation des membres de l'ordre de 2% (soit 1,63 € au lieu de 1,60 €). L'avance des participations a été sollicitée dès janvier 2025 afin d'éviter une rupture de trésorerie en février 2025 (les subventions sur les postes étant plutôt versées à compter de mai-juin). Très peu de collectivités ont à ce jour payé l'avance. Pour l'année 2024, l'avance de trésorerie avait été sollicitée en décembre 2023 (montant 69 263,99 €) ce qui explique un montant de participation élevé en 2023 et un montant plus faible en 2024 (solde uniquement des participations).
- Une augmentation des subventions Région liée à la subvention pour la réalisation du diagnostic évaluatif des boucles cyclo touristiques (versement d'un acompte de subvention envisagé en 2025).
- Un versement FEADER plus important suite au décalage du versement des subventions au titre du programme Leader 2023-2027 pour les années 2023 et 2024.

Le détail des subventions par poste est également précisé en fin du rapport pour l'année 2025 et un prévisionnel des subventions attendues pour 2026 et 2027 est également présenté.

## **2/ Délibération administrative :**

### **DELIBERATION N°1 : Débat d'orientations budgétaires 2025 et rapport complémentaire sur le débat d'orientations budgétaires**

Monsieur COURGEAU rappelle que les Syndicats mixtes doivent obligatoirement organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif. Ce débat porte sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la structure.

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025 lors de la séance du 28 janvier 2025,
- de valider le rapport complémentaire sur le débat d'orientation budgétaire et sur les objectifs durant la période 2025 – 2027.

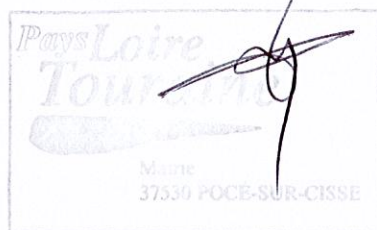
Avis des membres du Comité syndical : à l'unanimité, les membres actent la tenue du débat d'orientation budgétaires 2025 et valident le rapport complémentaire sur le débat d'orientation budgétaire et les objectifs fixés pour 2025-2027.

## **3/ Questions diverses**

Pays d'art et d'histoire : après le passage en Commission Régionale Patrimoine et Architecture en décembre 2024, la signature de la nouvelle convention du label Pays d'art et d'histoire devrait être signée sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025. Pour célébrer ce renouvellement, diverses actions sont prévues : lancement presse le 6 mai, journée festive le 24 mai, nouveaux outils de communication et création d'un réseau des ambassadeurs du PAH. L'appel à candidature sera lancé le 14 février prochain.

**PROCHAIN COMITE SYNDICAL :**  
**Mardi 18 mars 2025 à 18h**  
**A la salle polyvalente de Pocé-sur-Cisse**

**Claude COURGEAU,**  
Le Président du Syndicat Mixte  
du Pays Loire Touraine



**Michel DESVAUX,**  
Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Michel Desvaux", written in a cursive style.

